

## Conditions de participation

- Être propriétaire-occupant d'une habitation à Saint-Hyacinthe;
- Avoir acheté un équipement admissible d'une capacité d'au moins 150 litres, hors-terre ou souterrain;
- Relier le système au toit pour que l'eau de pluie s'y écoule;
- Autoriser la vérification du dispositif par un inspecteur municipal;
- Compléter le formulaire d'inscription [en ligne](#) sur le site de la Ville ou s'inscrire
  - à l'hôtel de ville (700, avenue de l'Hôtel-de-Ville),
  - à l'édifice Gaétan-Bruneau(1000, rue Lemire),
  - ou à l'édifice René-Richer (955, rue Morison).
- Fournir une facture détaillée et lisible de l'achat comportant le nom et l'adresse du détaillant et du client, le nombre d'équipements, leur volume en litres, leur type (hors terre ou souterrain) ainsi que le prix d'achat.

Limite de deux remboursements par adresse par année civile.

Programme en vigueur jusqu'à épuisement des fonds attribués.

### N'oubliez pas la réglementation

En tout temps, une gouttière doit s'écouler à plus de 1,5 m (5 pi) de la fondation et doit être dirigée vers une surface perméable.

Pour certaines solutions de gestion de l'eau de pluie, il peut être préférable de s'adresser à un professionnel, de vérifier la réglementation et de s'assurer de la nécessité de détenir ou non un permis.



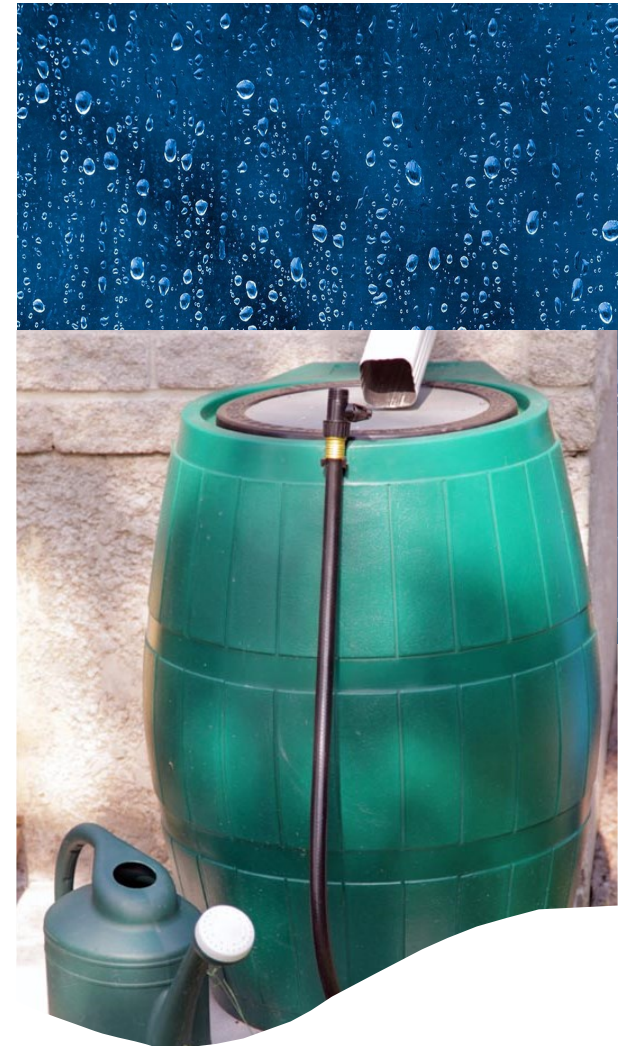
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

[www.ville.st-hyacinthe.qc.ca](http://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca)

Informations :  
450 778-8321  
[urbanisme@ville.st-hyacinthe.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.st-hyacinthe.qc.ca)



Programme de  
**RÉCUPÉRATION**  
d'eau de pluie



**Ville de  
Saint-Hyacinthe**

# Récupérer l'eau de pluie : un geste responsable et pratique

L'eau de pluie qui ruisselle sur l'asphalte engorge inutilement le réseau municipal de transport et de traitement des eaux usées. Ce surplus réduit l'efficacité des procédés de traitement de l'eau usée. Il occasionne des refoulements d'égout ou des rejets d'eaux non traitées à la rivière.

## Une ressource gratuite

Vous pouvez réduire la quantité de pluie dans le réseau de canalisation en détournant l'eau de ruissellement provenant de votre toiture :

- Dirigez votre gouttière vers une surface qui permet l'infiltration de l'eau dans le sol, comme une plate-bande;
- Ou reliez-la à un équipement récupérateur d'eau de pluie, hors-terre ou souterrain.

**Un baril de récupération de l'eau de pluie peut détourner des milliers de litres d'eau par année.**

De 2010 à 2013, la Ville de Saint-Hyacinthe a subventionné plus de 1 000 barils récupérateurs de pluie auprès de ses citoyens.

Depuis 2014, elle offre un programme de remboursement partiel de 40 \$.

Vous pouvez donc choisir le modèle et la capacité qui répondent le mieux à vos besoins et à vos goûts, tant que l'équipement respecte les conditions de participation.



## Pourquoi récupérer l'eau de pluie ?



### L'eau de pluie...

- Représente une ressource gratuite et non chlorée pour les plantes.
- Sert à l'arrosage et au lavage extérieur en tout temps.
- Réduit la quantité d'eau potable utilisée d'avril à novembre et les coûts de production associés.
- Constitue une réserve d'eau pour les périodes de sécheresse et d'interdiction d'arrosage.
- Réduit l'écoulement d'eau de ruissellement vers les égouts et facilite l'assainissement des eaux usées.
- Atténue les épisodes de crue des cours d'eau.